

## **Le modèle de plan d'intégration des TIC pour le réseau collégial que nous proposons est le suivant :**

Le *Plan TIC du Cégep* suggère d'exploiter les technologies de l'information et des communications pour réaliser la mission du collège. Plus spécifiquement citons comme objectifs :

- Développer les compétences TIC attendues des élèves pour la poursuite d'études universitaires ou pour l'exercice d'une technique spécialisée
- Adopter des stratégies pédagogiques adaptées à la clientèle et respectant ses nouvelles façons de communiquer et de s'informer.
- Élargir le cadre physique de la classe à un espace rendu disponible sur une plus grande plage horaire grâce à l'ajout d'activités asynchrones et susceptibles d'accroître la persistance aux études.
- Évoluer de façon continue et équilibrée pour répondre aux situations familiales, sociales et professionnelles changeantes des étudiants.

Pour mettre en œuvre un **plan d'intégration des TIC** ([annexe 1](#)) qui répond à la mission du Cégep et qui tient compte des ressources, de la culture et des nouvelles réalités des intervenants, nous présentons en annexe, un schéma des déterminants et les relations qui les lient.

### **Cinq phases de réalisation**

- Étape 1 – S'engager comme institution et procéder à une consultation des intervenants sur le profil TIC attendu des finissants du Cégep.
- Étape 2 – Identifier les moyens à mettre en place et préciser le rôle des intervenants dans la mise en place de ces moyens.
- Étape 3 – Convenir d'un processus d'évaluations formatives et sommative pour attester le l'atteinte de l'objectif.
- Étape 4 – Faire approuver le plan TIC par le Conseil d'administration de l'institution.
- Étape 5 – Intégrer le développement des habiletés TIC dans les activités d'apprentissage de chaque programme.

### **Étape 1 ([annexe 2](#)) - S'engager comme institution et procéder à une consultation des intervenants sur le profil TIC attendu des finissants du Cégep.**

La *Direction du Cégep* doit prendre le leadership de l'opération en s'engageant dans l'élaboration d'un *Plan institutionnel d'intégration des TIC*. Cette volonté s'est probablement démontrée lors de l'élaboration du *Plan stratégique de développement* et il est important qu'elle affirme le caractère pédagogique de l'opération pour s'assurer que l'institution ne s'engage pas dans une voie exclusivement technologique. Elle forme un *Comité d'implantation* qui comprend au minimum, un responsable du projet et un chargé de projet. Ce comité s'adjoindra des *ressources « ad hoc »* au besoin.

Le *responsable du projet* approuve les étapes de la démarche, se soucie des implications sur les différents services de l'institution et clarifie les contraintes matérielles et budgétaires qui sont impliquées à chaque étape. Le *chargé de projet* rend compte de l'avancement du projet au responsable de projet. Il anime les rencontres de tous les comités de programmes pour déterminer le profil TIC attendu de leurs finissant(e)s. Ce chargé de projet doit posséder une grande expérience des

stratégies d'apprentissage intégrant les TIC et une capacité d'animer efficacement des enseignants vers la recherche de consensus. Les [compétences du conseiller pédagogique TIC](#) le désignent naturellement à cette fonction de chargé de projet.

À partir du *profil TIC attendu des étudiants*, le comité d'implantation et les comités de programme effectuent un tri et ils classent les *habiletés générales de niveau collégial* et les *habiletés spécifiques à un programme* de formation.

## **Étape 2 ([annexe 3](#)) – Identifier les moyens à mettre en place et préciser le rôle des intervenants dans la mise en place de ces moyens.**

À cette étape, les *comités de programme* et le *comité d'implantation* déterminent les *moyens à mettre en place pour développer les habiletés TIC* attendues des finissants. Ces moyens sont de plusieurs ordres. Notre première préoccupation doit être d'ordre pédagogique. Les *éléments de compétences* seront-ils regroupés à l'intérieur d'un *micro programme menant à une certification* ou seront-ils intégrés à des *stratégies pédagogiques intégrant les TIC*? Serait-il pertinent de développer des *capsules de mise à niveau* pour les étudiants et pour les enseignants? Mettront nous sur pied un programme d'aide à *l'innovation pédagogique intégrant les TIC*? Tous ces aspects relèvent principalement des *services pédagogiques* et le comité d'implantation s'adjoindra les ressources appropriées à l'identification et à la mise en place de ces moyens.

Les aspects plus techniques relevant de l'organisation matérielle tels : les *logiciels*, les *laboratoires*, les *plates-formes pédagogiques*, les *équipements* à mettre à la disposition des étudiants et des enseignants ainsi que leur utilisation *en contexte de classe ou en libre service*; sont des éléments requérant l'attention des services informatiques. Le comité d'implantation et les comités de programme conviendront des moyens les plus efficaces en tenant compte de tous les facteurs dans les limites des budgets disponibles et du calendrier d'implantation.

## **Étape 3 ([annexe 4](#)) – Convenir d'un processus d'évaluations formatives et sommative pour attester le l'atteinte de l'objectif.**

À cette phase de l'élaboration du *Plan d'intégration des TIC*, le *comité d'implantation* travaille en collaboration avec les *comités de programme* et les *départements* pour établir un *processus continu d'évaluation* qui permettra à l'étudiant de mesurer sa progression vers ce profil attendu. Les outils pouvant être de différentes natures allant de la constitution par l'étudiant d'un *e-portfolio* démontrant la maîtrise des habiletés recherchées ou l'intégration des éléments de compétence à *l'examen synthèse d'un programme* particulier. L'institution désire-t-elle accompagner cette reconnaissance des habiletés TIC par une mention au diplôme ou l'émission d'un « certificat »? C'est un élément de motivation qui peut être pertinent dans le contexte ou l'ensemble de la démarche se réalise à l'intérieur ou à l'extérieur des activités d'apprentissage initialement convenu pour un programme. Par contre, à la lumière des informations recueillies, des habiletés identifiées jusqu'à maintenant et de l'importance pour tous les étudiants d'atteindre ce profil TIC, il nous semble important de réaliser une intégration complète dans les activités d'apprentissage (ÉSP). Ce qui aurait comme résultat que tous les diplômés auraient la mention « TIC approuve ». Pourtant, dans un contexte où un maximum de 60% des étudiants de Cégep obtient un diplôme, la gestion par *e-portfolio* ajoute une valeur à l'effort fourni par l'étudiant pour se doter de cet outil d'auto apprentissage qu'il pourra utiliser comme citoyen.

#### **Étape 4 ([annexe 5](#)) – Faire approuver le plan TIC par le Conseil d’administration de l’institution.**

Suite à la rédaction du *Plan institutionnel d’intégration des TIC*, le *chargé de projet* le remet au *responsable de projet* pour approbation. Le responsable du projet le soumet à la Direction générale. La *Direction générale* travaillera avec le responsable du projet et le chargé de projet à l’élaboration d’un *calendrier de mise en œuvre* qui sera présenté au Conseil d’administration avec le *Plan institutionnel d’intégration des TIC*.

#### **Étape 5 ([annexe 6](#)) – Intégrer le développement des habiletés TIC dans les activités d’apprentissage de chaque programme.**

Voilà une phase critique ; les *enseignants* construisent, expérimentent et bonifient des activités d’apprentissage intégrant les habiletés TIC à développer chez les étudiants. Ils profitent des ressources mises à leur disposition par le réseau de l’enseignement collégial.

Le *conseiller pédagogique* accompagne les enseignants par de la formation tantôt technologique mais surtout pédagogique. Il suggère de nouvelles stratégies dont les fondements ont été établis. Ensemble, ils s’assurent que les activités tiennent compte des nouvelles réalités étudiantes et d’une variété de modèles d’enseignements avec lesquels ils se sentent confortables. Modifier ses pratiques est un processus complexe dans lequel il faut respecter l’acteur principal qui est l’enseignant. Voir à ce sujet les trois dynamiques présentées par Bernadette Charlier : la transition, l’adaptation et l’addition ([annexe 7](#)). Dans un autre article elle identifie des pistes d’action dont l’expérimentation est déjà débutée.

« Collaborer avec la direction, soutenir les enseignants dans leur appropriation des TIC, accompagner les projets d’équipe, collaborer avec la personne ressource technique, prendre en charge son propre développement professionnel <sup>1</sup> »

Ces activités d’apprentissage intégrant les TIC doivent fournir l’occasion de :

- Rechercher de l’information
- Traiter de l’information
- Réaliser et diffuser une production et
- Communiquer efficacement à l’aide des TIC

Les services informatiques maintiennent et développent un environnement informatique en maximisant les ressources mises à leur disposition par le réseau de l’enseignement collégial pour les étudiants, pour les enseignants et pour les institutions. Cet environnement informatique est notamment dédié aux activités d’apprentissage citées précédemment.

Enfin l’étudiant développe ses habiletés TIC dans un contexte de recherche et de traitement de l’information, de réalisation et de diffusion de ses productions et il utilise la communication pour se tenir informer sur le niveau d’atteinte de ses

---

<sup>1</sup> *Vers une approche intégrée des technologies de l’information et de la communication dans les pratiques d’enseignement.* Auteurs : Bernadette Charlier, Amaury Daele, Nathalie Deschryver. <http://www.erudit.org/revue/rse/2002/v28/n2/007358ar.html>

objectifs. L'étudiant possède un certain nombre d'habiletés TIC sur lesquelles peu de recherches ont été faites ; citons la mémoire visuelle, la rapidité de manipulation, l'intuition du contexte d'application, la ténacité devant un problème qui les intéresse mais qui leur résiste. Bien soutenus, ils transféreront ces habiletés à une utilisation efficace des TIC pour le travail et pour la poursuite de leurs études. Ils sauront trouver les connaissances qu'ils ont besoin.

## Annexe 7

Intégrer les TIC dans ses pratiques : quels projets, quelles formations? Bernadette Charlier, Maître de Conférence au Département Education et Technologie, Cellule d'Ingénierie Pédagogique et Directrice du Centre Interfacultaire des Médias de l'Education  
<http://www.unifr.ch/didactic/IMG/pdf/integrerlestic.pdf>

	La transition	L'adaptation	L'addition
Mode d'intégration	L'usage des TIC s'intègre dans les pratiques sans les modifier fondamentalement	L'usage des TIC transforme radicalement la pratique pédagogique	Les usages des TIC ne s'intègrent pas dans les pratiques
Conditions de mise en oeuvre	Une pratique congruente existait antérieurement. Une insertion dans le curriculum est possible (horaire, modes d'évaluation). L'usage des TIC sert le projet de l'enseignant et est soutenu par la direction.	Pas de pratique congruente au départ. Une insertion dans le curriculum est possible. L'usage des TIC sert le projet de l'enseignant et est soutenu par la direction.	Une insertion dans le curriculum n'est pas possible. L'usage des TIC ne sert pas directement le projet de l'enseignant et/ou n'est pas soutenu par la direction.
Effet sur les pratiques	Confirmation ou évolution des pratiques (adaptation des horaires, du rôle de l'enseignant, des procédures d'évaluation,..).	Adaptation des pratiques (modification des horaires, du rôle de l'enseignant, des procédures d'évaluation,..).	L'usage des TIC reste expérience temporaire.